



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 4 avril 2017 à 9 h et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Michel Harrisson	Monsieur Guy Pelletier	Madame Valérie Pelletier
Madame Diane Thibault	Monsieur Jean-Guy Périard	Monsieur Bernard Riopel

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 9 h Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Montpellier, étant tous présents à la salle des délibérations le 4 avril 2017, à 9 h 15, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Mandat au directeur des travaux publics à agir à titre d'aide en urbanisme et environnement sur une basse temporaire;
4. Levée de l'assemblée.



## 1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2017-04-117

Sur la proposition des membres du conseil, qui sont tous présents;

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE chacun des élus renoncent à l'avis de convocation de présente séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-04-118

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Mandat au directeur des travaux publics à agir à titre d'aide en urbanisme et environnement sur une basse temporaire;
4. Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.



**3. MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À AGIR À TITRE D'AIDE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT SUR UNE BASSE TEMPORAIRE**

**2017-04-119**

CONSIDÉRANT les recommandations et les assignations restreintes reçues par la CNESST concernant Madame Claudine Murray, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assigner certaines tâches qui ont été prescrites afin de s'assurer du bon déroulement du service d'urbanisme et d'environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil mandate monsieur Gilbert Brosseau, directeur du service des travaux publics pour agir à titre d'aide en urbanisme et environnement sur une basse temporaire avec toutes les prérogatives que la Loi confère pour ce poste.

Adoptée à l'unanimité.

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2017-04-120**

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 9 h 17.

Adoptée à l'unanimité.

  
Stéphane Séguin, maire

  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.**